



## Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 07 mai 2013

# Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition vendredi 10 mai 2013

Le 10 mai est la « **journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition** » depuis 2006.

La France est le premier Etat et demeure le seul qui à ce jour ait déclaré la traite négrière et l'esclavage « crime contre l'humanité ». Elle est également le seul Etat à avoir décrété une journée nationale de commémoration. Le 10 mai évoque la déclaration de Delgrès en 1802 et marque aussi le jour de l'adoption à l'unanimité par le Sénat, en deuxième et dernière lecture de la loi de 2001 reconnaissant la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité (loi n°2001-434 du 21 mai 01).

Outre la journée nationale du 10 mai, le calendrier officiel des commémorations de la traite, de l'esclavage et de leur abolition comporte :

- Les journées fériées célébrant la fin de l'esclavage dans les territoires d'outre-mer : le décret n°83-1003 du 23 novembre 1983 relatif à la commémoration de l'abolition fixe le 27 avril pour Mayotte, le 22 mai pour La Martinique, le 27 mai pour la Guadeloupe, le 10 juin pour la Guyane et le 20 décembre pour La Réunion.
- La journée à la mémoire de la souffrance des esclaves le 23 mai ;
- Les journées internationales du 23 août (« Journée internationale du souvenir de la traite et de son abolition » initiée par l'UNESCO en 1998) et du 2 décembre (« Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage » de l'ONU en référence à l'adoption de la « Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui » adoptée le 2 décembre 1949).

Une circulaire du 29 avril 2008, parue au JO le 2 mai 2008, récapitule ces dates de commémoration de la traite, de l'esclavage et de leur abolition pour la France.

A l'occasion de cette journée des mémoires, la préfecture de La Réunion, la direction des affaires culturelles - océan Indien (Dac-oi), l'académie de La Réunion et le conseil régional ont proposé à des lycéens la 2ème édition du concours « Traites, esclavage et abolitions » pour l'année scolaire 2012-2013 sur le thème « La traite dans l'océan Indien vers l'île Bourbon au XVIIIème siècle ». Il s'agissait pour les participants de produire un récit de vie fictif (une vie entière ou une partie) d'une personne ou d'un groupe de personnes capturée(s) ou achetée(s) en Afrique, en Inde, en Indonésie, à Madagascar ou aux Comores, transportée(s) et vendue(s) à Bourbon au XVIIIème siècle. Ce projet transdisciplinaire offre l'occasion d'aborder des caractéristiques historiques et géographiques liées à l'adaptation des programmes de la classe de 2nde à La Réunion. La remise des prix s'effectuera prochainement.



### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)